



**VILLE
D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909
45209 AMILLY CEDEX
Tél : 02.38.28.76.00
Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022**

Objet :

**Nouvelle élection des membres du Conseil
d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale (C.C.A.S.)**

Date de convocation

10 novembre 2022

Nombre de Conseillers

**En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33**

**Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20221116-DEL812022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 18/11/2022

Publication 18/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Seize Novembre à 19 heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY**
Gérard, Maire

ETAIENT PRESENTS :

**M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK,
Mme CARNEZAT, M. LECLOU, Mme TURBEAUX-JULIEN,
M. CARON-PERROUD,
Adjoint (e) s au Maire,**

**M. ROLLION, Mme FOLY, M. LAVIER, Mme TINSEAU,
M. ABRAHAM, Mme FARNAULT, MM. SALL, PATRIGEON,
Mme PENIN, MM. RAISONNIER, DESPLANCHES,
Mmes HUTSEBAUT, FOUBET, MM DAUNAY, GABORET,
Mme PLICHON, MM BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD,
M. CHALENCON**

Conseiller (e) s Municipaux,

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

**Mme CARRIAU
M. FOURNEL
Mme MOLINA-AUBERT
Mme SAJET**

**Pouvoir à M. DUPATY
Pouvoir à M. ABRAHAM
Pouvoir à Mme FOLY
Pouvoir à M. PATRIGEON**

ABSENTS :

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 16 Novembre 2022

DG/SR/N°81/2022

**OBJET : NOUVELLE ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
(C.C.A.S.)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment :

- ses articles L 123-6 et R 123-7 disposant que :
 - le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le Maire et comprend au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation, ou de développement social menées dans la Commune,
 - les membres élus et nommés sont en nombre égal et le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil Municipal,
- ses articles R 123-8 et suivants précisant que :
 - les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, et le scrutin est secret,
 - les listes de candidats présentées peuvent être incomplètes,
 - lorsqu'un siège devient vacant et qu'il ne reste aucun candidat sur aucune des listes ayant été présentées pour l'occuper, il est procédé dans le délai de 2 mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans les conditions rappelées ci-dessus,

Vu sa délibération n°24/2020 du 10 juin 2020 :

- fixant, outre le Maire Président, à 16 le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS, soit 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire (parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune),
- proclamant élus, après un vote au scrutin secret, les membres du Conseil d'Administration du CCAS présentés sur une seule liste de 8 noms comme suit :
Mmes BEDU Françoise, TINSEAU Marie-Claude, FOLY Danièle, PENIN Angélique, M. PATRIGEON Denis, Mme FOUBET Gladys, MM. VERBEKE Michel et DAUNAY Christian.

Considérant que Monsieur VERBEKE Michel a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal et laisse son siège vacant au sein du CCAS,

Considérant la nécessité de procéder à une nouvelle élection des membres du Conseil d'Administration du CCAS,

DELIBERE,

PREND ACTE que, pour l'élection des membres élus par le Conseil Municipal, une seule liste de 8 noms est présentée : Mmes BEDU Françoise, TINSEAU Marie-Claude, FOLY Danièle, PENIN Angélique, M. PATRIGEON Denis, Mme FOUBET Gladys, Mme BONNARD Muriel et M. DAUNAY Christian.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 16 Novembre 2022

DG/SR/N°81/2022
(suite)

CONSTATE les résultats du premier et unique tour de scrutin secret, soit :
liste unique présentée comportant 8 noms : 33 Voix

PROCLAME élus les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale suivants :

Mmes BEDU Françoise, TINSEAU Marie-Claude, FOLY Danièle, PENIN Angélique, M. PATRIGEON Denis, Mme FOUBET Gladys, Mme BONNARD Muriel et M. DAUNAY Christian.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.